



*SYNDICAT PROFESSIONNEL  
DES SCIENTIFIQUES DE L'IREQ*

COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES  
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES  
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

## **DÉBUT D'ANNÉE 2006 OCCUPÉ**

**Boucherville, le 1er mars 2006** - Bien que le renouvellement de notre convention collective soit maintenant chose du passé, plusieurs autres dossiers importants ont occupé ces derniers mois le Bureau, notamment les suivants.

### **Rachat des années aux fins du RRHQ**

Les derniers renseignements fournis dans le cadre de nos échanges avec la Direction sur ce sujet sont à l'effet que les documents touchant le rachat des années devraient parvenir, d'ici la fin du mois de mars, aux employés ayant signifié leur intention de procéder à un rachat lors de la dernière offre.

### **AVCS**

Nous sommes toujours en attente du jugement de la Cour supérieure quant à l'appel logé par Hydro-Québec concernant le jugement favorable aux syndicats rendu par l'arbitre Foisy dans ce dossier. Dès que le résultat de la requête en révision judiciaire sera connu, nous vous en aviserons.

### **Spécialistes occupant des fonctions couvertes par notre accréditation**

Nous sommes à préparer les audiences qui se dérouleront entre avril et juin devant le commissaire du travail, audiences visant à faire respecter notre accréditation quant au travail effectué présentement par des spécialistes sur le site de l'Institut. En effet, lors de la récente négociation il avait été agréé par les deux parties de s'en remettre au commissaire du travail pour trancher si les tâches effectuées par différents spécialistes, en développement informatique de systèmes scientifiques ou à titre de chargés de projet, appartiennent à l'unité syndicale du SPSI étant donné qu'il s'agit de travaux de R&D. Nous entendons défendre ardemment notre accréditation en regard de ces dossiers.

### **Groupe -Technologie**

Comme vous le savez, l'Institut de Recherche fait maintenant partie du nouveau Groupe - Technologie, avec monsieur Élie Saheb à sa tête à titre de Vice-président exécutif. Ce dernier est également membre du COGE de la Direction supérieure d'Hydro-Québec. Nous tenons à féliciter monsieur Saheb pour sa nomination et croyons que ces

changements sont positifs et reflètent un souhait exprimé depuis plusieurs années par la communauté scientifique de rapprocher la R&D du PDG. De plus, l'emphase mise sur l'importance du développement technologique pour l'avenir d'Hydro-Québec est réjouissante et fort différente des messages des années passées où la seule rentabilité de l'Institut était devenue un dogme immuable.

Il va s'en dire que ces changements structureaux et l'intégration des intervenants provenant des différents groupes de télécommunications pourraient avoir des impacts sur certains modes de fonctionnement touchant les membres du SPSI et le Bureau entend collaborer aux discussions devant survenir dans les prochaines semaines avec M. Saheb à ce sujet et, à ce moment, suggérer aussi certains changements qui pourraient améliorer le fonctionnement et l'atmosphère de l'Institut.

### **Surprise, surprise... dans le régime de retraite**

Situation préoccupante s'il en est, récemment Hydro-Québec faisait parvenir aux différents syndicats, les derniers chiffres concernant l'évolution de notre régime de retraite en date de la fin 2004 ainsi que certains chiffres partiels pour l'année 2005.

À partir des dernières analyses actuarielles, est-on surpris d'apprendre qu'après les années de surplus et de congé de cotisation, notre régime est maintenant en déficit tant du point de vue d'une analyse de capitalisation que du point de vue de son financement annuel?

S'agit-il d'une situation bien réelle et préoccupante ou cela cache-t-il plutôt une stratégie qui sera utilisée lors de la prochaine ronde de négociation des salaires (2007-2008)? Ou encore, est-ce un moyen pour Hydro-Québec d'obtenir un congé de cotisation fort payant dans le futur? En effet, notons ici qu'une simple augmentation de 1 % du taux moyen d'intérêt long terme dans les prochaines années (moyenne sur 5 ans) permettrait probablement au régime de retourner au-dessus de la barre du 100% de capitalisation. Si le tout se produit, d'ici deux ou trois ans, H.Q. aura « prêté » près de 1 milliard de dollars au régime et, en vertu des règles introduites en 2000, pourra se rembourser avec intérêt (le taux de rendement du régime est de 10 à 12% ces dernières années), par un congé de cotisation quasi permanent. Ce mécanisme de remboursement est très inusité dans le monde des régimes de retraite à prestations déterminées. Habituellement, l'employeur est tenu de combler les déficits du régime, sans exiger un remboursement avec intérêts par la suite. Malheureusement, pour que les employés puissent bénéficier d'un congé de cotisation, il faudra attendre que le taux de capitalisation du régime dépasse de nouveau 110 %, ce qui ne devrait pas arriver de sitôt.

Il est essentiel de rappeler ici que le SPSI était le seul syndicat à avoir tenté une contestation de ces modifications en 1999 devant un tribunal d'arbitrage, ayant anticipé dès ce moment les risques élevés qui se concrétisent maintenant. Ceci, alors que les autres syndicats s'illusionnaient sur un surplus infini et étaient prêts à monnayer ces concessions en contrepartie de quelques dixièmes de pourcentage d'augmentation salariale.

Cette évolution de notre régime est très préoccupante et mérite une attention rigoureuse, ce que compte faire le Bureau durant les prochains mois. D'ailleurs, nous avons déjà contacté notre actuaire afin de faire valider la justesse des hypothèses utilisées par Hydro-Québec.

Le Bureau

### **Pour nous rejoindre**

Secrétariat du SPSI  
210, boul. de Montarville  
Bureau 3014  
Boucherville (Québec)  
J4B 6T3

Tél : (450) 449-9630  
1-877-449-9630 (sans frais)

Fax : (450) 449-9631

Courriel : [secretariat@spsi.qc.ca](mailto:secretariat@spsi.qc.ca)

Page Web : [www.spsi.qc.ca](http://www.spsi.qc.ca)